




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-23049-DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1081**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
- 4 ÈME PROGRAMMATION CUCS**

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12**

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS**Politique Publique** : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**OBJET** : CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
- 4 ÈME PROGRAMMATION CUCS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la campagne 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) de la Ville d'Aix-en-Provence, vous avez déjà soutenu et examiné favorablement près de 77 projets structurants et innovants. Ces projets sont portés par un tissu associatif dynamique et impliqué dans des domaines majeurs et aussi complexes que l'Insertion Sociale et Professionnelle, la Réussite Educative, la Prévention de la Délinquance, la Santé, le Cadre de Vie et la Participation des Habitants.

Afin de poursuivre et amplifier notre partenariat avec ces acteurs associatifs de proximité et de répondre ainsi aux besoins des habitants des territoires prioritaires, il est proposé de compléter ces programmations qualitatives en soutenant quatre projets, tels que libellés dans le tableau annexé :

- l'Alliance Sportive Aix Nord : développement de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes du territoire de Pinette-Beauregard,
- l'Association les Perseïdes : sensibilisation du public « adolescents » à la création, en confectionnant des costumes d'Opéra
- Le Relais Saint Donat : soutien et aide aux familles les plus isolées, actions hebdomadaires en pied d'immeubles des territoires de Corsy, d'Aix-Nord et la Pinette.

Par ailleurs, il est proposé la stabilisation de notre partenariat financier avec l'association Unis Cité Méditerranée. En effet, dans le cadre du dispositif des Emplois civiques, initiés en 2010

(pour les projets de formation citoyenne permanente des jeunes volontaire) pour une nouvelle période est reconduite de septembre 2012 à juin 2013.

Ce soutien partenarial et financier a pour objectif de permettre à quinze jeunes volontaires de développer des actions d'intérêt général en lien étroit avec le tissu associatif aixois.

Toutes ces propositions feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation très précis, cela permettra notamment de construire ensemble les grandes lignes du CUCS 2012-2014.

Ces propositions ont été validées le 11 septembre 2012.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER les subventions listées dans le tableau, ci-après ;

DIRE que la dépense globale de 25 000 euros (vingt cinq mille euros) sera imputée sur la ligne budgétaire n° 928 24 6574 3382 qui présente les disponibilités suffisantes.

ADOPTER les conventions jointes au présent rapport ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout document afférent.

**2012.1081 - CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS - 4 ÈME PROGRAMMATION CUCS**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

TIERS	Opérateur	Action	Subvention attribuée par la Ville				PROPOSITIONS Ville 2012	Contrat d'objectif Dt Commun	Conventions d'objectifs CUCS
			2009	2010	2011	2012	VILLE	avenant	
9288	Relais Saint Donat	Espace itinérant ze bus	0	5000	0		10000		C.O.
50198	Alliance Sportive Nord Aix (A.S.N.A.)	Accueil/Convivialité/lien social	2500	7500	11000		1500		C.O.
76501	Association Les Perseïdes	Autour du costume d'Opéra	0	2500	5000		3500		C.O.
77798	Unis cité méditerranée	Emplois civiques	0	18000	10000	0	10000		C.O.
Ligne budgétaire 92824 6574 3382					TOTAL		25000		



Convention d'Objectifs

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association : LE RELAIS SAINT DONAT

Située : 9 bis, chemin de Saint Donat

Il a été convenu ce qui suit:

PREAMBULE :

Le Conseil Municipal qui s'est réuni le 8 Octobre 2012 a décidé de soutenir le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence.

Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

Article 1 : Durée de la Convention

La présente Convention est annuelle et couvre donc l'année 2012-2013 (de septembre à juillet).

Article 2 : Objet de la Convention

L'association s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Aller au devant des publics isolés et notamment des familles monoparentales.
- Mettre en place un « espace artistique itinérant en pied d'immeuble.

Pour atteindre ces objectifs, l'Association mettra en œuvre le programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés, à raison d'une fois par semaine sur chaque site ;

- Intervention artistique en pied d'immeuble dans les quartiers Pinette, Beisson, Corsy et Jas de Bouffan,
- Accueil du public sur les quartiers par un travailleur social accompagné d'un intervenant artistique,
- Mise en place d'un travail concerté avec les Associations de proximité et les travailleurs sociaux CAF et MDS.

Partenaires : C.A.F., M.D.S., Centres sociaux Aix Nord et Marie-Louis Davin, Centre Albert Camus.

Article 3 : Financement de la Ville

Au titre de l'année 2012, la Ville s'engage à verser la somme de **10 000 €** pour la réalisation du projet intitulé : « **L'ESPACE ITINERANT ZE BUS** ».

Article 4 : Suivi / Évaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustreront par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Article 5 : Élection de domicile

Les parties signataires font élection de domicile :

- Pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- Pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le ou la Président (e)



Convention d'Objectifs

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association : Alliance Sportive Nord AIX (ASNA)
Située : 28 Boulevard du Docteur Schweitzer
Bât Le Mejane
13090 Aix en Provence

Il a été convenu ce qui suit:

PREAMBULE :

Le Conseil Municipal qui s'est réuni le 8 octobre 2012 a décidé de soutenir le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence.

Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

Article 1 : Durée de la Convention

La présente Convention couvre l'année 2012.

Article 2 : Objet de la Convention

L'Association s'engage à proposer des animations sportives de proximité permettant de construire une relation avec les publics jeune et jeune-adulte.

Pour atteindre cet objectif, l'Association mettra en oeuvre le programme d'actions durant les vacances scolaires sur le site de Pinette-Beauregard.

Le programme d'activités sera défini en concertation avec les partenaires et le public visé.

Les partenaires : Centre social Marie-Louise Davin, Equipe opérationnelle de la Direction de la Politique de la Ville.

Article 3 : Financement de la Ville

Au titre de l'année 2012, la Ville s'engage à verser la somme de 1 500 € pour la réalisation du projet intitulé : Action d'animation et développement du lien social sur Pinette/Beauregard.

Article 4 : Suivi / Evaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustreront par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Article 5 : Election de domicile

Les parties signataires font élection de domicile :

- pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le ou la Président (e)



Convention d'Objectifs

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association « **Les Perséïdes** » »

Située : 31 rue Blaise Cendrars 13090 AIX-EN-PROVENCE

Il a été convenu ce qui suit:

PREAMBULE :

Le Conseil Municipal qui s'est réuni le 8 octobre 2012 a décidé de soutenir le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence.

Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

Article 1 : Durée de la Convention

La présente Convention est annuelle et couvre donc l'année 2012.

Article 2 : Objet de la Convention

L'Association s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Lutter contre l'exclusion par le développement de l'accès à la mode, à l'art et à la culture,
- Sensibiliser le public adolescents à la création en confectionnant des costumes d'Opéra

Pour atteindre les objectifs, l'Association mettra en œuvre le programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- Accueil d'un groupe de 10-12 jeunes de 15 à 20 ans ,
- Un rendu de travail est prévu en fin de formation lors d'une manifestation (une date sera fixée),
- Exposition des costumes confectionnés,

Article 3 : Financement de la Ville

Au titre de l'année 2012, la Ville s'est engagé à verser la somme de 3 500 € pour la réalisation du projet intitulé : **Sensibilisation au métier de la mode.**

Article 4 : Suivi / Évaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Article 5 : Élection de domicile

Les parties signataires font élection de domicile :

- Pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- Pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le ou la Président (e)



Convention d'Objectifs

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal du :
Ci-après dénommée la "Ville"

Et,

L'Association Unis-Cité Méditerranée, située 25 Boulevard Larousse, 13014 Marseille, représentée par son Président, Bernard MICHEL BECHET

Il a été convenu ce qui suit:

PREAMBULE :

Le Conseil Municipal dans sa séance du 08 octobre 2012 a décidé de soutenir le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence.
Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre association un contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

Cette convention définit des objectifs concertés ainsi que la mise en oeuvre d'une programmation prédéfinie.

Article 1 : Durée de la convention :

La présente convention couvre la période de septembre 2012 à juin 2013.

Article 2 : Objet de la convention

L'Association s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Développer le service civique volontaire à Aix-en-Provence autour des thématiques liées à la citoyenneté, la solidarité, l'éducation, la santé, le handicap, l'environnement ou le sport;
- Aider et accompagner les partenaires associatifs et institutionnels dans la mise en oeuvre des projets et l'encadrement des jeunes volontaires;

Pour atteindre ces objectifs, l'Association s'est engagée à mettre en oeuvre le programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- Recrutement et accompagnement de 15 jeunes issus de ZUS de 18 à 25 ans en octobre 2012, pour un engagement de 9 mois en service civique;
- Réalisation de 15 missions d'intérêt général en lien et en partenariat avec les opérateurs associatifs et institutionnels de la commune.
- Renforcement du partenariat avec les structures associatives
- Adaptation du projet de la structure accueillante avec le profil des volontaires
- Mise en place d'un accompagnement professionnel personnalisé pour les jeunes volontaires

Les partenaires :

- Centres sociaux, équipements de proximité, Planétarium, MOUS, Mission Locale du Pays d'Aix, université, Pôle Emploi, services de la ville d'Aix-en-Provence, AFIJ...

Article 3 : Financement de la Ville

Au titre de l'année 2012- 2013, la Ville s'engage à verser la somme de 10 000€ pour la réalisation du projet intitulé : Service civique volontaire.

Pour information, la Ville a déjà versé la somme de 40 000€ pour d'autres projets au titre de l'année 2012.

Article 4 : Suivi / Évaluation

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustreront par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Sera également organisée une commission de validation des actions composée des partenaires financiers du CUCS.

Article 5 : Élection de domicile

Les parties signataires font élection de domicile :

- Pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- Pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le :

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le ou la Président (e)